

222C2473
FR0013335742-FS0890

10 novembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COGELEC

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2022, la société anonyme de droit luxembourgeois Axxion (15 rue de Flaxweiller, L-6776 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2022, le seuil de 5% du capital de la société COGELEC¹ et détenir 450 000 actions COGELEC représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,16% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COGELEC sur le marché.

¹ Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth Paris le 7 décembre 2020.

² Sur la base d'un capital composé de 8 898 048 actions représentant 14 245 991 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.